



E-SOLIDARITÉS
L'expertise de notre réseau

<https://www.e-solidarites.fr/enfance-famille-jeunesse/nouveau-decret-sur-les-micro-crèches-luniopss-et-ses-partenaires-repondent>

Nouveau décret sur les micro-crèches : l'Uniopss et ses partenaires répondent à la consultation

📅 Mis à jour le 26 juin 2026

👤 De Uniopss

ENFANCE - FAMILLE - JEUNESSE

ANALYSE



INFO NATIONALE



Dans une décision du 27 mai 2026, le Conseil d'Etat a annulé l'entrée en vigueur au 1er septembre 2026 de la disposition du décret du 1er avril 2025 supprimant la faculté pour les micro-crèches de remplacer le personnel de « catégorie 1 » par des personnes dotées de qualifications inférieures. Cette mesure, difficilement applicable à la date indiquée selon le Conseil d'Etat, était soutenue sur le fond par l'Uniopss.

Le gouvernement souhaite maintenir l'ambition de cette réforme et proposer une suppression du cadre dérogatoire avec une nouvelle échéance. L'Uniopss a répondu à la consultation organisée dans ce cadre, en partenariat avec Accent Petite Enfance, l'ACEPP, l'ADMR, Elisfa, la FEHAP, Hexopée, la Mutualité Française, et l'Unaf.